

**Rapport de la Guinée sur le suivi de la Déclaration
Et du Plan d'action « *Un monde plus digne des enfants* »**

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

**MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA CONDITION FIMININE ET DE L'ENFANCE**

**DIRECTION NATIONALE DE L'EDUCATION
PRESCOLAIRE ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (DNEPPE)**



RAPPORT SUR LE SUIVI DE LA DECLARATION ET DU PLAN D'ACTION « *UN MONDE DIGNE DES ENFANTS* » (DPA/MDE)

Conakry, Juillet 2007

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS

I. INTRODUCTION

Processus d'élaboration du présent rapport

II. LES Actions majeures prises au niveau national depuis 2002 en matière de politique, programmes et législation

- 2.1. Politique
- 2.2. Programme
- 2.3. législation
- 2.4. mobilisation sociale

III. LE DUDGET ALLOUE AU SECTEUR DE L'ENFANCE : Tendances et Niveau d'Exécution

- 3.1. Tableau récapitulatif des fonds d'appui à l'enfance
- 3.2. Fig. 1 : Courbe représentative des Fonds d'appui à l'enfance 2003-2006
- 3.3. Fig. 2 : Courbe représentative du taux d'exécution des fonds d'appui à l'enfance 2003-2006

IV. LE DEVELOPPEMENT D'UN SYSTEME DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACTIVITES EN FAVEUR DE LA DPA/MDE EN GUINEE

- 4.1. Système de suivi/évaluation du Ministère des Affaires Sociales
- 4.2. Système de suivi/évaluation du Ministère de l'Education Nationale
- 4.3. Système de suivi/évaluation du Ministère de la Santé

V. PARTENARIAT ET MOBILISATION ET PARTICIPATION DE LA JEUNESSE

- 5.1. Lutte contre la pauvreté
- 5.1. Education Pour Tous
- 5.2. Santé et Nutrition
- 5.3. Lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose
- 5.4. La protection de l'environnement
- 5.5. La participation de la jeunesse

VI. LES PRINCIPALES ACTIVITES REALISEES PAR RAPPORT AUX OMDs AYANT UNE INCITENCE SUR LES OBJECTIFS DE LA DPAD/MDE (depuis 2002)

- 6.1. La promotion d'une existence meilleure et plus saine pour les enfants : santé nutrition, lutte contre le VIH/SIDA
- 6.2. Promouvoir une Education de qualité
- 6.3. Protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence
- 6.4. La protection générale
- 6.5. La lutte contre le travail des enfants
- 6.6. Le trafic et de l'exploitation sexuelle des enfants
- 6.7. La protection contre les répercussions des conflits armés

VII. CONSTATIONS, OBSTACLES, LESSONS APPRISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DPA /MDE

- 7.1. Constations
- 7.2. Leçons apprises
- 7.3. Les Bonnes initiatives

Liste des abréviations

ACEEF : Action Contre l'Exploitation des Enfants et des Femmes

AGUIAS : Association Guinéenne des Assistantes Sociales
AME : Association Mère Enfant
ASWAR : Association de Soutien aux réfugiés, personnes déplacées
BCP : Bilan Commun de Pays
CCM : Unité de gestion du Fonds global
CEC : Centres d'Encadrement Communautaire
CLPE : Comité Local de Protection de l'Enfant
CNLS : Comité National de Lutte Contre le SIDA
CONAG/DCF : la Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes
DNEPPE : Direction Nationale de l'Education Préscolaire et de la Protection de l'enfance
DPAD/MDE : la Déclaration et le plan d'action du document « *un monde digne des Enfants* »
DSRP : Document de stratégies pour la réduction de la pauvreté
EDS : Enquête démographique Santé
INSE : Institut National de la Santé des Enfants
IRC : Comité International de Secours
MAE : Ministère des Affaires Etrangères
MASPFE : Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance
MEN : Ministère de l'Education Nationale
MJDH : Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MSP : Ministère de la Santé Publique
OGDH : Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé ;
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA : Organisation des Nations Unies de lutte contre le SIDA ;
PAM : Programme Alimentaire Mondial ;
PEPT : le Programme d'Education Pour Tous
PIB : Produit Intérieur Brut
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH/SIDA : Virus de l'Immuno Déficience Humaine/ Syndrome d'Immuno Déficience Acquise

I. INTRODUCTION

Processus d'élaboration du présent rapport

Rapport de la Guinée sur le suivi de la Déclaration
Et du Plan d'action « *Un monde plus digne des enfants* »

La rédaction de ce rapport pays a été menée à travers une série d'activités d'informations, de réunions techniques, d'interviews, de collecte d'informations avec/et auprès des différents acteurs évoluant dans le domaine de l'enfance en République de Guinée.

Ces rencontres avaient pour but d'assurer une compréhension commune du processus d'élaboration du présent rapport. Cela a déclenché une dynamique interne d'échanges d'idées et d'expériences sur la situation des enfants en Guinée. La bonne compréhension obtenue à l'issue de ces échanges a suscité un intérêt marqué au niveau des acteurs et servi de base à l'expression d'un engagement définitif des uns et des autres en faveur de la déclaration et du plan d'action « *un monde digne des enfants* ».

Le processus d'élaboration de ce rapport a été conduit en trois phases : (i) la revue documentaire, (ii) la rencontre avec les acteurs évoluant dans le domaine de l'enfance, ainsi qu'avec les bénéficiaires, (iii) l'élaboration du premier Draf ; (iv.) la restitution du premier Draft lors d'un atelier de restitution pour critiques et amendements ; rédaction et dépôt du rapport final.

L'approche méthodologique a été essentiellement basée sur le dialogue, l'action participative, l'analyse selon l'approche droits des enfants pour promouvoir le choix stratégique des domaines de coopération. Ce processus basé ainsi sur un partenariat dynamique et inclusif a permis d'obtenir le présent rapport, qui fait l'analyse de l'état actuel de l'application des droits de l'enfant en mettant un accent particulier sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et sur d'autres objectifs assortis d'engagements issus des conférences et sommets mondiaux, régionaux, sous régionaux ou nationaux consacrés au bien être de l'enfant.

Au cours du processus de collecte des données, nous avons ainsi rencontré les acteurs comme : l'OMS, l'UNICEF, le PAM, l'ONUSIDA et le PNUD (Organisations internationales) ; Terre des hommes, AIME, SOS Mineurs, AGUIAS, Save the childrens-Guinée (ONGs nationales et internationales).

Nous avons aussi rencontré des services publics : Le Ministère des Affaires Sociales, de la condition féminine et de l'Enfance à travers sa Division chargée de la protection des enfants, Le Ministère de la Sécurité, à travers la DPJ Conakry, Le Ministère de l'Education nationales, à travers son comité national chargé de la promotion de l'Equité et du genre, Le Ministère de l'Education nationale à travers sa Division santé scolaire, Le Ministère de la Santé publique à travers, sa Direction nationale de la santé publique, le PNPCS, INSE-Hôpital Donka, Hôpital national Ignace Deen, le CNLS, le CCM (unité de gestion Fonds global), Le Ministère de l'Economie et du plan, Le Ministère de la Jeunesse, etc.

Tous ces acteurs travaillent sur la réalisation des objectifs du Plan d'action d'« *un monde digne des enfants* », même si bon nombre d'entre eux ne connaissent pas forcément l'existence de ce plan d'action. En outre, les rapports ci-après ont été consultés :

Le Bilan Commun de Pays, octobre 2005 ; Rapport national de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, 2004/SNU ; Document de stratégies pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ; Politique sectorielle de la santé : EDSI/92, EDS/1999, EDSIII/05 ; Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages guinéens avec module budget et consommation (EIBC), janvier 1994, février 1995- Ministère du plan ; Enquête démographique Santé (EDS I, II, et III) ; Plan national d'action pour l'environnement DNE/MEE ; L'eau et l'assainissement en milieu rural DNS/Ministère du plan ; Convention (N° 138) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973 ; Les deux protocoles facultatifs se rapportant à la convention internationale relative aux droits de l'enfant, etc.

II. LES ACTIVITES REALISEES DANS LE CADRE DE LA DECLARATION ET DU PLAN D'ACTION D'UN MONDE DIGNE DES ENFANTS

Résumé du contenu du Plan d'Action d'un Monde digne des Enfants:

1. La promotion d'une existence meilleure et plus saine pour les enfants : santé, nutrition lutte contre le VIH/SIDA ;
2. L'éducation de qualité ;
3. La protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence ;
4. La protection générale ;
5. La lutte contre le travail des enfants ;
6. L'élimination du trafic et de l'exploitation sexuelle des enfants ;
7. La protection contre les répercussions des conflits armés ;

2.1. La protection de la santé des enfants en milieu scolaire ou la santé, nutrition, vih/sida

Les acquis

A travers sa Division Santé scolaire, le Ministère de l'Education Nationale et ses partenaires au développement ont mis sur pied :

- Un programme de lutte contre certaines maladies parasitaires- telles que : l'ankylostomiase, l'ascaridiose, la Bilharziose- dans toutes les écoles élémentaires du pays (de la 1^e A à la 6^e A) ;
- Un programme de lutte contre la carence en iode et micro-éléments destiné aux enfants scolarisés ou en âge d'être scolarisés dans tout le pays ;
- Un programme de vaccination de tous les enfants en âge d'aller à l'école ;
- Un module de formation au VIH/SIDA en milieu scolaire destiné aux enseignants du primaire a été élaboré et testé dans quelques écoles pilotes ;
- Un programme de visites médicales dans les écoles : un médecin et un infirmier par commune, etc.

Quelques recommandations :

- Doter chaque école élémentaire du pays d'une infirmerie scolaire pour veiller sur la santé et la nutrition des enfants ;
- Créer des services chargés de surveiller l'hygiène et la qualité de l'eau et de la nourriture vendues aux enfants à l'école;
- Ouvrir des cantines scolaires dans toutes les écoles primaires du pays ;
- Ouvrir des latrines publiques et veiller à leur entretien quotidien, etc.

L'éducation de qualité

Afin de promouvoir et réaliser les droits à l'éducation et à une formation qualifiante, la Guinée a retenu comme cible de scolariser tous ses enfants (filles et garçons) avec un cycle complet d'études primaires d'ici la fin de l'an 2015.

Il est à noter que des progrès remarquables ont été réalisés dans le domaine de l'éducation primaire : le Taux Brut de Scolarité (TBS) du pays passe de 60 à 77 % de 2000 à 2004, soit un taux d'accroissement de 28 % (ce qui laisse supposer que les perspectives de réalisation d'un TBS de 100 % sont réelles). Chez les filles, il passe de 51 à 70 % contre 69 à 83 % chez les garçons.

L'accroissement est donc beaucoup plus significatif chez les filles (37 %) que chez les garçons (20 %). Cependant, les perspectives d'atteindre un cycle primaire complet à 100 % restent très incertaines.

En 2003/2004, le taux d'admission en 6^{ème} année était de 49,16 %, contre 38,87 % en 2001/ 2002 (cf. Tableau 3, p.18). Avec la tendance actuelle, seulement 63 % des enfants auront atteint le niveau de 6^{ème} année à l'horizon 2015.

Pour donner accès à l'éducation au plus grand nombre de ses citoyens, le gouvernement guinéen a mis sur pied un programme intitulé « *Le Programme d'Education Pour Tous (PEPT)* » et axé sur six composantes à savoir : La généralisation de l'enseignement de base ; L'amélioration de l'accès à l'éducation de qualité à tous les niveaux ; Le renforcement de l'éducation non formelle ; L'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement ; Le renforcement institutionnel ; La dynamisation des services à la base.

2.3. La Protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence

Les acquis :

- La création d'une police mondaine, une unité de la police donc du Ministère de la Sécurité, responsable des enquêtes concernant la prostitution infantile, la traite des enfants, les abus commis sur des enfants de même que les problèmes de moralité publique comme la prostitution. La création de cette unité est une innovation heureuse. Elle a en effet amélioré de manière significative les capacités du gouvernement à enquêter sur de tels crimes. Il y a, depuis sa création, plus de cas d'abus et de traite identifiés et traduits en justice (Cf. tableau de statistique de la criminalité contre l'enfance de 2002 à 2007) ;
- Le gouvernement et ses partenaires (UNICEF, ONG) sont entrain de créer des comités locaux de protection de l'enfance ;
- Le gouvernement et l'UNICEF initient un important travail de sensibilisation à travers différents moyens de communication : théâtre, affiches, radio et télévision ;
- Le gouvernement a créé un organe de coordination des actions en faveur de l'enfance : « le Comité national contre la traite » ; qui met en liaison des responsables officiels des ministères concernés, la police, la justice et des ONG et autres acteurs impliqués dans la lutte contre la traite ;
- Au niveau régional, en juillet 2006, 26 Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont signé une résolution anti-traite et un plan d'action pendant une conférence ministérielle sur la traite, organisée par la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des Etats d'Afrique Centrale (CEAAC). Le plan d'Action envisage un large champ d'activités : La ratification des traités internationaux et régionaux ; La création de comités nationaux anti-traite ; La signature de traités bilatéraux ; Le renforcement des comités de surveillance ; Le lancement de poursuites judiciaires dans le cadre de la traite et de l'aide aux victimes de la traite.
- Au niveau sous-régional, les gouvernements malien et guinéen ont signé un accord anti-traite en 2005.

Les Défis : Difficultés d'identification des victimes de la traite ; Le Gouvernement ne disposant que peu ou pas de service de protection de l'enfance, repose essentiellement sur les services des ONG ; Faiblesse du système judiciaire : manque de moyens financiers, manque de formation des juges et des avocats.

Quelques recommandations :

- Renforcer l'application de l'Accord de 2005 Mali-Guinée contre la traite, en particulier les dispositions relatives à l'identification des cas de traite, les poursuites judiciaires contre les auteurs de traite et le rapatriement puis la réadaptation des victimes de la traite ;
 - Garantir que les comités de protection de l'enfant, qui sont en cours de création par le gouvernement avec l'appui de l'Unicef, ont un mandat étendu de protection de l'enfant ;
 - Prendre des mesures pour sécuriser les migrations en Guinée et dans la région ;
- Renforcer l'application de l'accord multilatéral de lutte contre la traite des enfants entre les dix pays de l'Afrique de l'Ouest.

2..4. Protection contre les abus physiques et sexuels :

Les châtiments corporels et autres formes de violence physique sur les enfants sont prohibés à l'école et à la maison, mais bien peu est fait pour faire respecter ces règles. Cependant, il faut souligner les quelques avancées qui existent.

Les acquis :

- Il y a des ONG relativement efficaces qui s'occupent de la protection de l'enfance, à l'aide d'un soutien financier par des donateurs internationaux. Parmi ces ONG, il convient de citer l'AGUIAS et l'ACEEF qui se concentrent sur la situation des filles domestiques. Ces ONG fournissent de facto un service public aux enfants vulnérables.
- En Guinée, diverses agences mettent en œuvre des programmes concernant les droits des femmes afin de renforcer la position sociale des femmes et des filles ainsi que de prévenir la violence exercée à leur encontre.
- L'ONG, la Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes (CONAG/DCF) s'occupe de rapporter les cas de violences faits aux femmes, fournit une assistance à celles en prison et organise des activités de sensibilisation sur les mariages anticipés et autres questions concernant les filles.
- Plusieurs agences développent des programmes qui fournissent des services d'intervention rapide, une assistance sociale, des services de réhabilitation pour les victimes d'abus sexuels et des traitements médicaux.
- L'AGUIAS a ouvert récemment une maison de sécurité pour les femmes et les filles victimes de violences sexuelles.
- Le Ministère des Affaires Sociales a élaboré un programme (avec l'appui de l'UNICEF) de formation pour les assistants sociaux et le personnel médical, sur l'aide psychologique aux victimes de traumatismes dans le pays.
- Il existe une remarquable preuve de bonne volonté de la part des Centres de Santé et du personnel des hôpitaux, et de la part des ONG qui ont travaillé pour enregistrer les cas de victimes de viol et autres abus sexuels.

Quelques recommandations :

- Permettre aux ONG d'intervenir en tant que parties civiles dans un procès impliquant un enfant ;
- Former les enquêteurs et les juges aux techniques d'enquête sur la traite et sur les violences sexuelles, physique ou autre contre les enfants ;
- Former les fonctionnaires des tribunaux du travail aux techniques d'enquête sur l'exploitation du travail des mineurs ;
- Former tout le personnel judiciaire pour comprendre les besoins spécifiques des enfants victimes.

2.5. La protection juridique des mineurs

Les acquis

Le cadre législatif guinéen fournit une base solide pour la protection des enfants contre les abus et toutes les formes d'exploitation. En effet, la Constitution guinéenne, le Code pénal et le Code de Procédure Pénal contiennent en leur sein des dispositions légales très pertinentes en la matière.

En outre, il convient de signaler que la Guinée a ratifié la Convention internationale des Droits de l'Enfant (voir Ordonnance No 010/PRG/SGG du 17 Mars 1990 et sa promulgation le 10 Avril 1990, portant la Guinée au 14^e rang mondial. Cette ratification a été, sans doute, le point de départ d'une démarche ordonnée, consistant à donner une nouvelle impulsion à l'ensemble des programmes jusqu'à mis en œuvre en faveur de l'enfance, en vue de parvenir à un meilleur alignement de la législation et de la politique nationales sur les règles et principes proclamés par la Convention.

Il y a aussi lieu de signaler que la Guinée a ratifié et promulgué plusieurs textes internationaux et régionaux qui consacrent sa détermination à respecter et à faire respecter les droits des enfants.

Le Gouvernement guinéen, avec l'appui de ses partenaires au développement, l'UNICEF notamment, s'attache à garantir et à appliquer effectivement le contenu de ces instruments juridiques ainsi qu'à les faire entrer et encren dans les mœurs, en accordant la même attention aux jeunes filles et aux garçons, qui doivent bénéficier de toutes leurs dispositions sur un pied d'égalité.

A cet arsenal juridique, il convient d'ajouter :

- L'élaboration du Projet de Loi portant sur le Code de l'Enfant dont la vocation principale est de réduire, voire de mettre fin au caractère épars des textes existants sur l'enfance qui se trouvent aussi bien dans des codes (Code Pénal, Code Civil, Code de travail, Code de sécurité sociale...) que dans des documents administratifs ou réglementaires. Ainsi le nouveau code va réunir en un seul document ces différents textes facilitant ainsi à tous les intervenants, une exploitation judicieuse et une application effective ; ainsi, ce document propose aussi de nouveaux articles pour la protection de l'enfant ;
- La création récente d'un Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme marque une fois de plus la détermination du Gouvernement à œuvrer pour plus de justice, donc pour plus de respect des droits et des libertés des citoyens ;
- La création d'un comité national de suivi et de protection des droits des enfants en Guinée dont la vocation principale est le suivi de la mise en œuvre de la CDE ;
- La vulgarisation progressive des textes nationaux et internationaux auprès du personnel pénitentiaire et judiciaire.

Quelques recommandations

- L'adoption rapide du Code de l'Enfant guinéen ;
- La poursuite de l'harmonisation de la législation nationale par rapport aux normes internationales ratifiées et promulguées par la Guinée ;
- La dynamisation des juridictions pour mineurs (formation et spécialisation des magistrats, avocats et nomination d'assesseurs de juridiction pour enfants mineurs) ;
- La construction d'un Palais de justice pour mineurs à Conakry ;
- La construction d'un Centre de sauvegarde de l'enfant et de détention des femmes à Conakry ;

- Le relèvement substantiel du budget du Ministère de la justice et des droits de l'Homme, etc.

NB : ces recommandations sont issues d'un séminaire organisé à Kindia (du 4 au 8 Juin 2007) par l'ONG ASWAR/GUINEE en collaboration avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, sur financement de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique en Guinée.

2.6. Les Mineurs en conflit avec la loi :

Les acquis :

Aussi bien sur le plan légal que pratique, le Gouvernement guinéen et ses partenaires travaillent pour l'amélioration des conditions de détention et d'existence des détenus en général mais particulièrement les femmes et les enfants.

Les principaux axes d'intervention sont :

- La vulgarisation des Droits de l'Homme au niveau des structures pénitentiaires et judiciaires ;
- La protection des enfants en conflit avec la Loi et les enfants de rue
- La réinsertion socioprofessionnelle des détenus en général et des enfants en particulier ;
- La contribution à l'amélioration des conditions de détention (hygiène, eau, nourriture et médicaments) des mineurs ;
- Le plaidoyer pour le travail d'intérêt général comme alternative à l'emprisonnement des enfants.

C'est ici qu'il faut saluer les actions des ONG comme ASWAR/GUINEE (Association de Soutien aux réfugiés, personnes déplacées) qui a son siège à l'intérieur même de la Maison Centrale de Conakry. Cette ONG américaine a développé des activités ci-après pour les enfants en conflit avec la loi :

- La construction d'un réfectoire ultramoderne à la Maison Centrale de Conakry ;
- La rénovation d'un dortoir équipé de lits superposés avec matelas et draps ;
- La rénovation et l'équipement des ateliers en matériels de chaudronnerie, mécanique, menuiserie et de couture ;
- Fourniture de médicaments et de vêtements gratuits aux enfants dans les prisons guinéennes ;
- L'assistance juridique et la libération de 179 mineurs en conflit avec la loi ; la construction d'une grande salle pour hospitaliser les enfants malades ;
- La formation des gardes pénitentiaires sur les règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus mineurs dans les huit maisons centrales, etc. (Voir le Rapport annuel 2006, ASWAR/GUINEE, janvier 2007).

2.7. Encadrement communautaire des jeunes enfants

Dans le souci d'offrir aux enfants issus des milieux ruraux un cadre de vie propice à leur plein épanouissement, le Ministère des Affaires sociales, à travers sa division Préscolaire, avec l'appui de l'Unicef et de IDA, a créé des Centres d'Encadrement Communautaire (CEC). Un CEC est un lieu de vie convivial socialisant doté de tout le confort pour accueillir dans de bonnes conditions sanitaire et ludique une trentaine ou quarantaine d'enfants dont l'âge varie entre 3 et 6 ans.

Les centres ainsi créés par le gouvernement visent tous les enfants situés dans cette tranche d'âge venus d'un même quartier ou district issus des familles nécessiteuses ou en difficulté. Les enfants admis dans ces centres vont y apprendre les bonnes pratiques d'hygiène, de vie en société et d'apprentissage manuel seul ou en petite équipe. Les activités de ces centres sont : Activité d'éveil (jeux, dessin ou graphisme, expression écrite et orale, pré-maths, pré-lecture) ; Suivi sanitaire et nutritionnel, Protection : enregistrement des naissances, Education des parents sur les droits des enfants, etc.

2.8. La protection contre les répercussions des conflits armés

Dans le cadre de la protection des enfants contre les répercussions des conflits armés, l'ONG National SABOU GUINEE le HCR, le CICR, IRC et l'Unicef, ont initié, en 2005, un programme dénommé SOLUTION DURABLE en faveur de cinquante (50) enfants. Ces enfants se divisent en deux groupes : le 1^{er} groupe était constitué d'enfants soldats, d'origine guinéenne, ayant combattus en Sierra Leone et/ou Liberia pendant les guerres civiles. Le 2^e groupe était constitué d'enfants étrangers léonais ou libériens contraints de fuir leur pays pour venir se réfugié en Guinée.

Les actions ci-après ont été entreprises en faveur de ces enfants :

- recherche, identification, rapatriement, et réintégration d'anciens enfants soldats dans leur pays d'origine, la Guinée (le 1^{er} Groupe) ;
- Identification, placement, assistance nutritionnelle, médicale, psychosocial et juridique et administratif, recherche des familles, réunification et réinsertion sociale, scolaire et professionnelle dans leurs pays d'origine, en Sierra Léon et Libéria (2^e Groupe).

III. LE DUDGET ALLOUE AU SECTEUR DE L'ENFANCE : tendance et niveau d'exécution

Il apparaît dans la Loi des finances 2002 à 2006, que le Gouvernement a accordé des subventions au programme d'appui à l'Enfance, à travers le Ministère des Affaires Sociales de la Condition Féminine et de l'Enfance. (Cf. tableau ci-dessous).

3.1. Tableau récapitulatif des fonds d'appui à l'enfance

Année	Programme	Subvention GNF (1)	Degré d'exécution		% Exécution 4=3/2
			Prévu (2)	Réalisé(3)	
2003	Fonds d'appui à l'Enfance	200 000 000	200 000 000	50 000 000	25%
2004	Fonds d'appui à l'Enfance	37 717 000	37 717 000	19 870 000	53%
2005	Fonds d'appui à l'Enfance	75 000 000	75 000 000	-	0%
2006	Fonds d'appui à l'Enfance	64 250 000	64 250 000	64 250 000	100%
	Total	376 967 000	376 967 000	134 120 000	36%

Ce tableau mérite quelques observations : le budget alloué à l'enfance est très faible par rapport aux pays de la sous-région (cas du Mali : 2, 7 millions de dollars US en faveur du secteur de l'enfance en 2005 ; soit 126 fois les prévisions de la Guinée la même année !);

- Le budget alloué à l'enfance a évolué en dents de scie, ce qui dénote d'un manque de vision globale dans la problématique de l'enfance en Guinée ;
- On constate (de 2003 à 2006) que le taux moyen d'exécution du budget alloué à l'enfance est très faible : 43% ; avec 0 % de réalisation en 2005, malgré les 75 millions mobilisés à cet effet !
- Ce manque d'efficacité jette le doute sur la capacité de la Guinée à honorer ses engagements par rapport aux objectifs de la Déclaration et du Plan d'action « *un monde digne des enfants* ».

Heureusement que le secteur de l'enfance reçoit d'autres financements (plus conséquents et sans doute mieux gérés) venant de l'extérieur à travers les partenaires bi et multilatéraux du pays et des ONG internationales évoluant dans le domaine de l'enfance.

Une précision importante ! Il faut ce pendant noter que le fonds d'appui à l'enfance est certes faible en Guinée, ce fonds exclu les secteurs de la santé et l'éducation des enfants. Aussi, il convient de préciser que le fonds d'investissement est presque nul (il n'apparaît pas ici) mais il faudrait peut être prendre en compte le budget hors Etat (Finex) pour mieux évaluer le budget de l'Enfance en Guinée

Voir Courbes représentatives des Fonds d'appui à l'enfance 2003-2006, p. 12

Rapport de la Guinée sur le suivi de la Déclaration
Et du Plan d'action « *Un monde plus digne des enfants* »

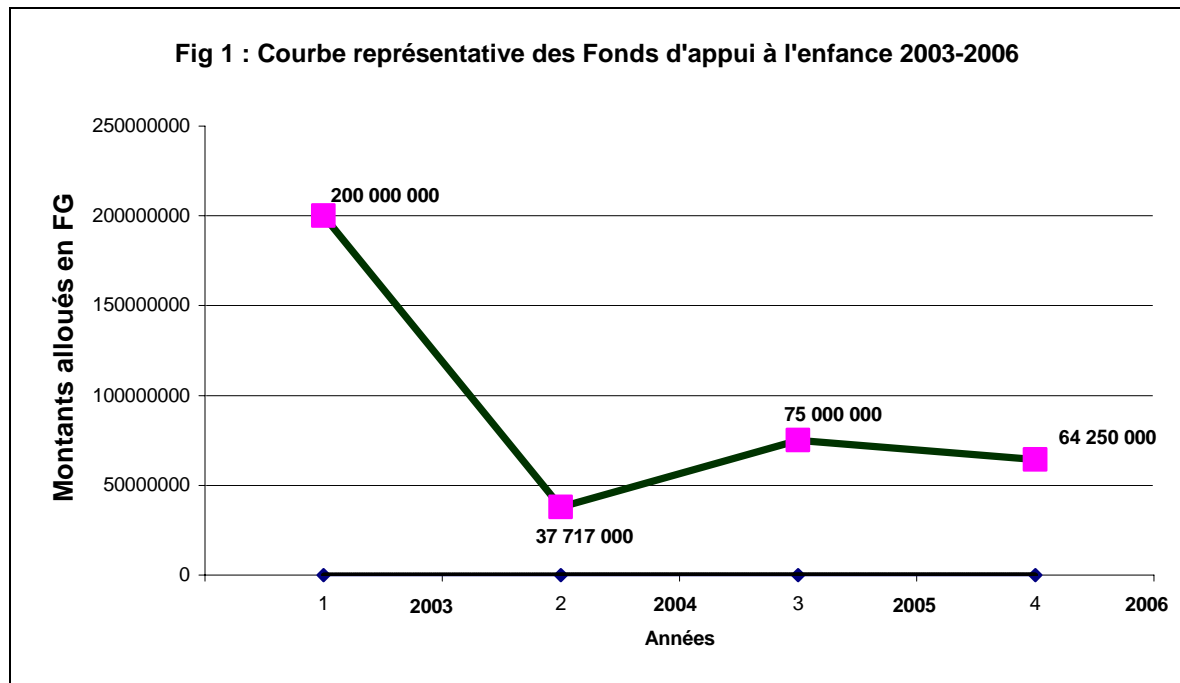
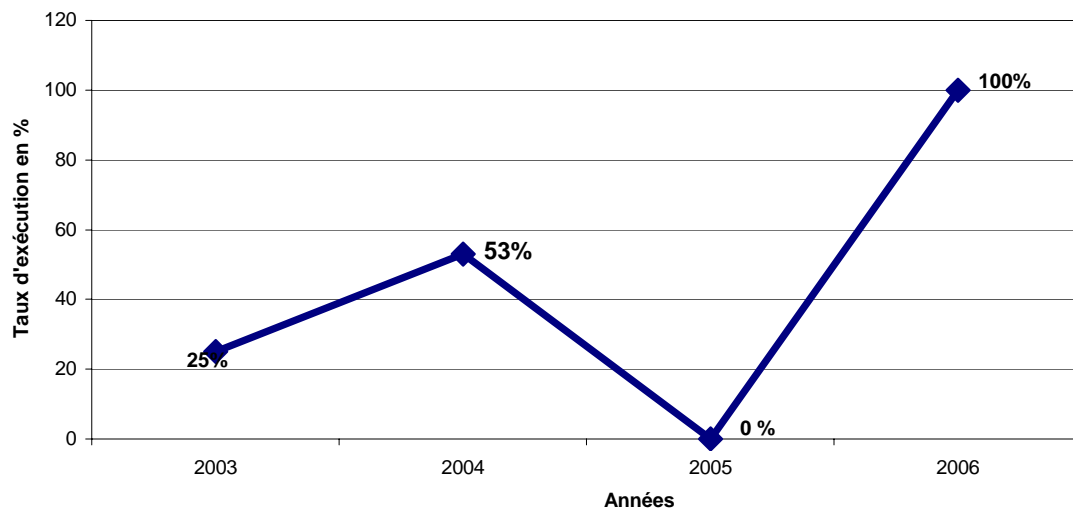


Fig 2 : Courbe représentative du taux d'exécution des fonds d'apui à l'enfance 2003-2006



IV. LE DEVELOPPEMENT D'UN SYSTEME DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACTIVITES EN FAVEUR DE LA DPA/MDE EN GUINEE

Les acquis :

4.1. Une cellule de suivi et d'évaluation

Il convient de signaler la mise en place d'une cellule de suivi et d'évaluation chargée de la collecte et de la consignation de données sur la protection de l'enfance en Guinée. Cette cellule est intégrée à la Direction Nationale de l'éducation préscolaire et de la protection de l'enfance. Elle vise à capitaliser toutes les actions entreprises par tous les acteurs évoluant dans le domaine de l'enfance dans le pays.

Avec l'appui de l'UNICEF cette cellule est entrain de constituer une base de données pour centraliser tous les travaux de recherche ou rapports d'activités relatifs à la protection de l'enfance. L'équipe chargée de gérer cette mémoire institutionnelle a été formée à la technique de collecte, d'analyse et d'archivage des données. A cet effet, des fiches standard ont été conçues suivant neuf indicateurs, qui concernent : l'Environnement protecteur de l'enfant, les abus sexuels et les violences, l'exploitation économique ; les enfants dans les institutions, les enfants affectés par les conflits armés, les enfants en conflits avec la loi, les orphelins et autres enfants vulnérables, les pratiques néfastes, le Développement de l'enfant et la participation de la jeunesse.

4.2. Le système de suivi/évaluation du Ministère de l'Education Nationale

Au sein du Ministère de l'Education Nationale, il existe un service statistiques et Planification qui prend en charge la production de toutes les informations indispensables pour un bon pilotage du secteur de l'éducation (enseignement formel et non formel) à tous les niveaux d'administration. Ce service se subdivise en quatre sections : la Section Statistique et informatique qui a pour mission de collecter des données statistique et d'indicateurs de performance. Ces indicateurs permettent de comparer les efforts fournis, d'une période à une autre entre les différents acteurs évoluant dans le domaine de l'éducation.

4.3. Le système de suivi/évaluation du Ministère de la Santé publique

Au niveau du Ministère de la Santé, il existe également un système de suivi et d'évaluation qui permet de mesurer les progrès accomplis dans le domaine de la protection de la santé (nutrition, vaccination, soins...) des enfants.

- Ces systèmes de suivi et d'évaluation ont besoin d'un appui financier et technique pour pouvoir se doter d'un personnel qualifié et suffisant et d'un logistique (véhicule, outil de collecte et de stockage des données recueillies)

V. PARTENARIAT ET MOBILISATION ET PARTICIPATION DE LA JEUNESSE:

Dans la mise en œuvre des activités pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et par ricochet, ceux de la Déclaration et du Plan d'action « *un monde digne des enfants* », la République de Guinée a établi un partenariat bi et multilatéral avec divers acteurs (Pays amis, Institutions internationales, ONG, etc.) évoluant dans le domaine de l'enfance. Ce partenariat s'articule autour des points ci-après : la lutte contre la pauvreté, l'éducation ; la santé et nutrition ; la lutte contre le VIH/SIDA ; la promotion d'un environnement durable ; la mobilisation de la jeunesse, etc.

5.1. La lutte contre la pauvreté :

Pour éliminer la pauvreté, l'extrême pauvreté et la faim dans le pays, la Guinée, en étroite collaboration avec les institutions internationales, a élaboré un document de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP) qui constitue un cadre approprié pour un partenariat large et coordonné. Mais dans les conditions actuelles, la mobilisation des partenaires demeure limitée, nettement en deçà de l'espoir suscité par l'initiative. En effet pour l'élimination de la pauvreté et l'extrême pauvreté dans le pays, un partenariat plus fécond serait nécessaire.

5.2. Education Pour Tous:

Depuis une quinzaine d'années, la communauté internationale apporte sa contribution au développement du secteur éducatif en République de Guinée, notamment au niveau primaire.

Ces efforts sont en cours dans le pays, essentiellement à travers « le Programme Education Pour Tous », (PEPT), dont l'objectif principal est d'assurer la scolarisation universelle à l'horizon 2012. A cet effet un effort de coordination des interventions est assuré à travers une programmation commune de celle-ci et une revue annuelle conjointe.

Cette revue annuelle est un exercice d'évaluation périodique des résultats du programme. Elle regroupe les décideurs, les intervenants nationaux, les partenaires techniques et financiers.

Les objectifs de la revue conjointe sont : (i) Examiner les performances de l'exécution du programme sur la base des progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'action de l'année écoulée ; (ii) Proposer des mesures d'amélioration afin de corriger les insuffisances constatées et d'accélérer la réalisation du programme ; et (iii) D'examiner et approuver les plans d'action budgétisés de l'année suivante.

5.3. Santé et Nutrition :

Le domaine prioritaire de coopération entre la Guinée et ses partenaires est la mise en œuvre du plan quinquennal de développement sanitaire ; ce qui implique que : (i) la lutte intégrée contre les principales causes de morbidité et de mortalité des enfants de moins de cinq ans ; mortalité et morbidité dues au paludisme, aux infections respiratoires aiguës, au tétanos néonatal, à la malnutrition, au VIH/SIDA et à d'autres problèmes liés à la santé de la reproduction ; (ii) le renforcement des capacités de gestion des services de santé ; (iii) le renforcement de la décentralisation et de la contractualisation pour accroître la participation responsable des communautés à la solution de leurs problèmes de santé ; et le suivi des grossesses, surtout celles à risque.

Ce sont là les principaux domaines qui demandent le développement d'un partenariat efficace.

5.4. Lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme :

Il existe une forte mobilisation contre ces maladies en République de Guinée. La communauté internationale, à travers l'ONUSIDA et le fonds global, les pays amis et les ONG appuient les efforts du pays à travers deux projets multisectoriels (le CNLS sous tutelle de la Primature et le CCM sous tutelle du Ministère de la Santé publique) dont les missions sont entre autres la promotion d'un engagement politique au plus haut niveau, plaçant la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme parmi les priorités nationales de développement économique et sanitaire et de la lutte contre la pauvreté.

5.5. La protection de l'environnement

Au cours de ces quinze dernières années, grâce à l'appui financier et technique de ses partenaires, la Guinée a adopté d'importantes réformes en faveur de l'environnement. En effet, l'Etat a élaboré plusieurs plans sectoriels, notamment : (i) un plan national d'action pour l'environnement (PNAE) ; (ii) Un plan d'action forestier national ; et un schéma directeur d'aménagement de la mangrove, etc.

Au plan de la législation, il existe des textes juridiques de référence, parmi lesquels on peut citer : le code de l'environnement ; le code de l'eau ; et le code des forêts.

A cela s'ajoutent les différentes conventions internationales relatives à la protection de l'environnement que la Guinée a ratifiées (la Déclaration de Rio 1992 par exemple).

5.6. La participation de la jeunesse :

En Guinée, il existe une forte mobilisation de la jeunesse dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration et du plan d'action « *un monde digne des enfants* ». Elle (la jeunesse) prend une part active chaque année au mois de juin, à la célébration du mois de l'enfant. Elle a mis sur pied le Parlement des enfants de Guinée qui se compose de 114 Députés juniors. Aussi, elle a donné son expertise, son input lors du processus de rédaction du protocole d'accord de la lutte contre la Traite des enfants, conclu entre la Guinée et la République du Mali. Enfin, la jeunesse est très impliquée dans les projets nationaux de lutte contre le travail des enfants.

VI. LES PRICIPALES ACTIVITES REALISEES PAR RAPPORT AUX OMDs AYANT UNE INCITENCE SUR LES OBJECTIFS DE LA DPAD/MDE (depuis 2002)

Rappel des objectifs du OMD :

- la lutte contre la pauvreté ;
- Assurer une éducation primaire pour tous ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes ;
- Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans d'ici la fin de l'an 2015 ;
- Améliorer la santé maternelle ;
- Arrêter la progression du VIH/SIDA ;
- Maîtriser le paludisme ;
- Dépister 70% des cas de tuberculose et guérir 85% des cas dépistés d'ici 2015 ;
- Assurer un environnement durable ;
- Réduire de moitié, d'ici 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable ;
- Mettre en place un partenariat national.

6.1. Réduction de la pauvreté : La Guinée en relation avec ses partenaires au développement, a élaboré en 2000 un document de stratégies nationales de réduction de la pauvreté (DSRP) axé sur trois orientations stratégiques : (i) l'accélération de la croissance économique, l'accès aux services sociaux de base ; et l'amélioration de la gouvernance.

Toutefois, la mise en œuvre de cette politique s'est heurtée à plusieurs difficultés liées entre autres à la mauvaise gestion économique et financière du pays, à la faible mobilisation des financements extérieurs et au contexte sous-régional très instable.

Conclusion : Les acquis en matière de lutte contre la pauvreté restent donc insuffisants. En effet, le taux de croissance du PIB a été de 1,2% en 2003 et 2,5% en 2004, contre un taux d'accroissement annuel moyen de la population estimé à 3,1%. Quant à la situation de la pauvreté dans le pays, elle s'est aggravée. En 2002/2003, on estimait à 49 % la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté (dont 27,2 % classés dans la catégorie des très pauvres), contre 40,3 % en 1994/1995 (cf. Tableau 1 ci-dessous).

Synthèse de résultats de l'Objectif 1 : réduire la pauvreté de 50% d'ici 2015

Acteurs impliqués : (1) les Services publics de l'Etat, (2) les partenaires bi et multilatéraux et (3) les ONGs nationales et internationales.

Tableau : 1

Activités réalisées	Années de réalisation	Résultats obtenus	Ecart	Probabilité d'atteindre les objectifs en 2010/2015		
				Forte	Myne	Faible
-Elaboration. d'un DSRP	2000	-Le taux de la population vivant au seuil de la pauvreté est passé de 40%(EDS/99) à 49%(EDSIII/05)	9%			X
-Projet/Programme	2002/2005	-L'extrême pauvreté est passé 18%(EDSII/99) 27%/EDSIII/05	11%			X

6.2. Nutrition protéino-énergétique :

La Guinée et ses partenaires au développement (OMS, PAM, Terre des hommes, etc.) ont entrepris une série d'actions pour réduire le taux de prévalence de la malnutrition dans le pays en faveur des enfants. Malheureusement, les données anthropométriques des enfants de moins de 5 ans montrent qu'il existe encore en Guinée de réels problèmes nutritionnels.

Entre 1999 et 2002/2003, le taux d'émaciation (malnutrition aigue) des enfants de 5 ans est passé de 9 % à 11 %, et celui de l'insuffisance pondérale (malnutrition chronique) de 23 à 20 %.

Le retard de croissance concernait un enfant de moins de 5 ans sur 3 (33 %) en 1992, 26 % en 1999, 32,7 % en 2002/2003 et, selon les résultats provisoires de l'EDS III/2005, 35 % actuellement. L'état pondéral chez les enfants de moins de 5 ans, est passé de 23 % à 24,4 % entre 1999 et 2002/2003 (cf. Tableau 2/ Objectif 2 / ci-dessous).

Synthèse de résultats de l'Objectif 2: réduire la faim et la malnutrition des en de moins de 5 ans

Acteurs impliqués : (1) les Services publics de l'Etat, (2) les partenaires bi et multilatéraux et (3) les ONGs nationales et internationales.

Tableau : 2

Activités réalisées	Années de réalisation	Résultats obtenus	Ecart	Probabilité d'atteindre les objectifs en 2010/2015		
				FORTE	MOYENNE	FAIBLE
-Elaboration programme de nutrition -Campagne de vaccination. -Partenariat	Depuis 1999 2002/2005 2000/2006	Le taux d'enfants de -5 ans souffrant de malnutrition est passé de 9%(EDSII) à 11%(EDS III)	1,2%		X	

6.3. Education de qualité

Afin de promouvoir et réaliser les droits à l'éducation et à une formation qualifiante, la Guinée a retenu comme cible de scolariser tous ses enfants (filles et garçons) avec un cycle complet d'études primaires d'ici la fin de l'an 2015.

Il est à noter que des progrès remarquables ont été réalisés dans le domaine de l'éducation primaire : le Taux Brut de Scolarité (TBS) du pays passe de 60 à 77 % de 2000 à 2004, soit un taux d'accroissement de 28 % (ce qui laisse supposer que les perspectives de réalisation d'un TBS de 100 % sont réelles). Chez les filles, il passe de 51 à 70 % contre 69 à 83 % chez les garçons.

L'accroissement est donc beaucoup plus significatif chez les filles (37 %) que chez les garçons (20 %). Cependant, les perspectives d'atteindre un cycle primaire complet à 100 % restent très incertaines.

En 2003/2004, le taux d'admission en 6^{ème} année était de 49,16 %, contre 38,87 % en 2001/ 2002 Avec la tendance actuelle, seulement 63 % des enfants auront atteint le niveau de 6^{ème} année à l'horizon 2015.

Rapport de la Guinée sur le suivi de la Déclaration
Et du Plan d'action « *Un monde plus digne des enfants* »

Pour donner accès à l'éducation au plus grand nombre de ses citoyens, le gouvernement guinéen a mis sur pied un programme intitulé « *Le Programme d'Education Pour Tous (PEPT)* » et axé sur six composantes à savoir : La généralisation de l'enseignement de base ; L'amélioration de l'accès à l'éducation de qualité à tous les niveaux ; le renforcement de l'éducation non formelle ; l'amélioration de la qualité et de l'efficience de l'enseignement ; le renforcement institutionnel ; et la dynamisation des services à la base.

Synthèse de résultats de l'Objectif 3 : Une Education Primaire Pour Tous (EPT)

Acteurs impliqués : (1) les Services publics de l'Etat, (2) les partenaires bi et multilatéraux et (3) les ONGs nationales et internationales.

Tableau : 3

Activités réalisées	Années de réalisation	Résultats obtenus	Ecart	Probabilité d'atteindre les objectifs en 2010/2015		
				FORTE	MOYENNE	FAIBLE
-Elabor. d'un Prog EPT	02/05	Le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 72% à 77% (2000/2004) ;	5	X		
Alphabétisation	02/2005	-le taux net de scolarisation (TNS) est passé de 57%(2001) à 62% (2004) ;	5	X		
-Partenariat	2000/2006	- le taux d'accès en 6 ^e A est passé de 38,9%(2001) à 49,2%(2004)	-11	x		

6.4. Santé infanto juvénile et maternelle :

Dans ce domaine, la Guinée et ses partenaires ont élaboré des stratégies visant à améliorer la santé des enfants et celle de leurs mères (conseils, vaccinations etc.). Les statistiques font état d'une baisse de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, entre deux enquêtes démographiques et de santé réalisées en 1992 et 1999 estimant respectivement l'indicateur à 229 % et à 177 %. Cependant, au regard des résultats de l'EDS III/2005 (163 p. mille), il est difficile dans la perspective des objectifs de la déclaration et du Plan d'action « *un monde digne des enfants* » de fixer d'ici 2015, comme objectif un taux de mortalité infanto juvénile à hauteur de 80 p. mille (cf. Tableau 4/ objectif 4, p.21).

Synthèses de résultats de l'objectif 4 : réduire d'1/3 la mortalité infanto-juvénile d'ici 2015

Acteurs impliqués : (1) les Services publics de l'Etat, (2) les partenaires bi et multilatéraux et (3) les ONGs nationales et internationales.

Tableau : 4

Activités réalisées	Années de réalisation	Résultats obtenus	Ecart	Probabilité d'atteindre les objectifs en 2010/2015		
				FORTE	MOYENNE	FAIBLE
-Elaboration d'un cadre national de lutte contre la mortalité infanto juvénile	1999	Le taux de mortalité Infanto-juvénile est en baisse. Il est passé de 229 p mille (EDS/92) 177% (EDSII/99), puis à 163 p mille (EDSIII/05)	-42 p mille			
- campagne de sensibilisation	Jus qu'en				X	
- exécution de projets sur le terrain	2006			-14 p mille		X

Rapport de la Guinée sur le suivi de la Déclaration
Et du Plan d'action « *Un monde plus digne des enfants* »

Les causes immédiates de la mortalité infanto juvénile se répartissent comme suit : le paludisme (31 %) ; les causes néonatales (28%) ; les pneumonies ou infections respiratoires aiguës (20%) ; les maladies diarrhéiques (17%) ; le VIH/SIDA et la rougeole (2% chacun).

Les causes néonatales elles-mêmes consistent en : infections sévères (31%) ; détresses respiratoires (23%) ; prématurité (20%) ; tétanos néonatal (11%) ; malformations (5%) ; diarrhées (3%) ; et causes diverses (7%).

En dépit de toutes ces difficultés cependant, il est à espérer, vu les efforts entrepris dans certains domaines (Programme National de Développement Sanitaire-PNDS, Programme National de Prise en charge sanitaire et de prévention des IST/VIH/SIDA, Programme de Prévention de la transmission de la mère à l'enfant du VIH, etc.) que la Guinée atteigne ne serait-ce que partiellement les objectifs de la déclaration et du Plan d'action « *un monde digne des enfants* ». En effet, on note un élargissement de l'accès aux services de santé, l'amélioration de la couverture vaccinale et l'amélioration des conditions d'accouchement : la couverture vaccinale est passée de 75% à 83 % pour le BCG, de 59% à 70 % pour le VAR et de 52% à 56% pour le VAT-2+ (Bilan Commun de Pays octobre 2005) (cf. Tableau 5/ objectif 5, ci-dessous).

Synthèse de l'Objectif 5 : Assurer une couverture vaccinale à tous les enfants d'ici 2015

Acteurs impliqués : (1) les Services publics de l'Etat, (2) les partenaires bi et multilatéraux et (3) les ONGs nationales et internationales.

Tableau : 5

Activités réalisées	Années de réalisation	Résultats obtenus	Ecart	Probabilité d'atteindre les objectifs en 2010/2015		
				FORTE	MOYENNE	FAIBLE
-Campagne de sensibilisation -Programme national de vaccination -Formation du personnel	2000	Couverture : -BCG de 75% à 83%.	+8 points	X		
	Jusqu'à	- VAR de 59% à 70%	+11 points	X		
	2005	- VAT-2+ de 52% à 56%	+4 points	X		

NB : En outre, il convient de noter que grâce aux efforts du gouvernement des résultats encourageants ont été obtenus dans le domaine de la santé maternelle (cf. Tableau 6/ objectif 6, ci-dessous).

Synthèse de résultats de l'Objectif 6: améliorer la santé maternelle d'ici 2015

Acteurs impliqués : (1) les Services publics de l'Etat, (2) les partenaires bi et multilatéraux et (3) les ONGs nationales et internationales.

Indicateur : proportion de femmes ayant bénéficié d'une assistance d'un personnel qualifié lors d'un accouchement

Tableau : 6

Activités réalisées	Années de réalisation	Résultats obtenus	Ecart	Probabilité d'atteindre les objectifs en 2010/2015		
				FORTE	MOYENNE	FAIBLE
-Campagne de sensibilisation -construction et équipement de maternités -Formation du personnel	De 1999 à 2005	Cette proportion passe de 34,8%(EDSII/99) à 38,4%(QIUBB/2003)	+3,6 points	X		

6.5. Le VIH / SIDA et la tuberculose :

Après 3 ans de mise en œuvre (2003-2006) du projet multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA en Guinée, le Gouvernement et ses partenaires (Banque Mondiale, Fonds global, ONG, etc.) ont développé des actions de prévention en direction des groupes les plus vulnérables (Travailleuses de Sexe, jeunes, enfants orphelins du SIDA, etc.).

Ces actions s'articulent au tour de cinq axes prioritaires à savoir : la prévention ; la prise en charge ; le renforcement des capacités ; la coordination, suivi évaluation et la pérennisation des acquis du projet.

Le taux actuel de séroprévalence classe la Guinée dans la catégorie des pays ayant une épidémie généralisée, même si ce taux reste faible, comparé à celui observé dans plusieurs pays de la sous région. D'après l'EDS III/2005, 6836 personnes ont été testées pour le VIH ; il ressort que 1,5 % des adultes de 15-49 ans sont infectés par le VIH, avec une séroprévalence deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

La séroprévalence est beaucoup plus élevée en zone urbaine qu'en milieu rural. La séroprévalence augmente avec l'âge pour atteindre 2,8 % à 30-34 ans chez les femmes et 3,1% à 40-44 ans chez les hommes.

A tous les âges (exceptée la tranche 40-44 ans), la séroprévalence chez les femmes est supérieure à celle observée chez les hommes. Chez les jeunes adolescents la séroprévalence est de 2,5% (cf. EDSIII/05 ou (cf. Bilan Commun de Pays, RG/2005, p.40).

C'est parmi les femmes ayant eu des rapports sexuels à haut risque au cours des douze derniers mois que la séroprévalence VIH est la plus élevée : 42 % des filles libres ; 2,8% chez les femmes enceintes ; 4,7% chez les travailleurs des mines et les autres ; supérieure à 5 % (OMS / ONUSIDA)

Quant à la tuberculose, des résultats spectaculaires ont été obtenus (cf. Tableau ci-dessous)

Objectif 7: dépister 70% des cas de tuberculose contagieuse et en guérir 85% d'ici 2015

Acteurs impliqués : (1) les Services publics de l'Etat, (2) les partenaires bi et multilatéraux et (3) les ONGs nationales et internationales.

Tableau 7

Année	1999	2000	2001	2002	Probabilité d'atteindre les objectifs en 2010/2015		
					FORTE	MOYENNE	FAIBLE
Dépistage	61%	60%	65%	68%	X		
Guérison	65%	60%	65%	ND (non disponible)	X		

6.6. Environnement sain et durable :

La cible nationale, en matière d'accès des populations à l'eau potable est de réduire, d'ici à 2015, la proportion des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable de 51 à 10 %. L'autre cible nationale en matière d'environnement est d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques et inverser la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement.

Selon les principaux indicateurs de l'habitat, en 1999, seulement 0,2 % de la population avait accès à un meilleur système d'assainissement ; 3,2 % de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements, ce qui montre que les objectifs visés (45 % et 50 %) en 2015 sont loin d'être atteints dans le domaine de l'habitat (cf. Bilan Commun de Pays, RG/2005). Pour renverser cette tendance, le

Gouvernement a : Créé le Fonds national de l'habitat ; Créé la société nationale d'aménagement et d'équipement des terrains urbains (SAETUR) qui s'occupe de la construction d'un réseau urbain d'assainissement à moindre coût ; Créé la Société nationale de promotion et de gestion immobilière (SOPRAGIM) qui facilitera la construction de logements sociaux décentes à la portée des ménages à revenu faible ; Envisagé la mise en œuvre d'un programme d'aménagement et de développement de l'habitat (PNADH) qui permettrait de lutter contre le sous-équipement régional, le chômage et le sous-emploi.

6.7. Promotion du genre et de l'équité :

Constats : L'analphabétisme concerne 85,5% des femmes dans le pays (soit 14,5% de femmes alphabétisées contre 48,8% d'hommes alphabétisés), (cf. **Tableau 8, objectif 8**), Seulement 15,07% des hauts fonctionnaires (Hiérarchie A) sont des femmes ; et les femmes ne représentent que 19,29 % des députés à l'Assemblée Nationale, 15,62% des membres du gouvernement et 8,52% des maires de communes (EDS III/2005).

En plus des dispositions constitutionnelles, la Guinée a signé diverses conventions et traités en vue de la promotion de l'égalité des sexes. Cependant, force est de constater que certaines dispositions ne sont pas réalisées. Ainsi, sur le plan politique, des réformes législatives ont été initiées, garantissant l'égalité des hommes et des femmes. On peut citer à ce titre : **certaines dispositions de la Loi Fondamentale ; La Loi organique sur la santé de la reproduction ; et les codes de la Sécurité Sociale, pénal, civil, ainsi que des ordonnances complétant ces différents textes.**

De la même manière, des efforts substantiels ont été entrepris dans les domaines politique et économique à travers le Programme cadre « Genre et Développement », le DRSP et d'autres organisations des femmes. Donc, si les droits des femmes ne sont pas respectés en Guinée, c'est que les textes y afférents ne sont pas respectés.

Synthèse de résultats de l'Objectif 8 : *Promouvoir l'équité et le Genre dans l'enseignement*

Acteurs impliqués : (1) les Services publics de l'Etat, (2) les partenaires bi et multilatéraux et (3) les ONGs nationales et internationales.

Tableau 8

Activités réalisées	Années de réalisation	Résultats obtenus	Ecart	Probabilité d'atteindre les objectifs en 2010/2015		
				FORTE	MOYENNE	FAIBLE
Création d'un comité national d'équité/genre	2000	R/ fille /garçons est passé de : - 0,72% à 0,76% (2001-2004) ;	0, 04	X		
	02/05	Le taux d'accès des jeunes filles en 6 ^e A est passé de 22% (2001) à 41 % (2004)				
Campagne de sensibilisation, Construction d'écoles	00/06		19	X		

VII. CONSTATIONS, OBSTACLES IDENTIFIE ET LECONS APPRISES ET BONNES INITIATIVES

7.1. Les Constats : dans le processus de la rédaction de ce rapport, nous avons constaté que :

1. La Déclaration et le Plan d'Action d'« *un monde digne des enfants* » sont très mal connus de ceux qui sont censés les exécuter pour le bien être des enfants ;
2. il n'existe pas un cadre national opérationnel et efficace pour coordonner les efforts des différents acteurs évoluant dans le domaine de l'enfance en Guinée.
3. les expertises (rapports, études, enquêtes) des différents acteurs évoluant dans le domaine de l'enfance sont difficiles d'accès, ce qui complique toute recherche rigoureuse sur la problématique de l'enfance dans notre pays.
4. il manque une vision globale et un engagement politique ferme, en terme de subventions, (en 2005 par exemple, la République du Mali a consacré à l'enfance un budget 120 fois supérieur à celui que la Guinée a alloué à ce domaine).

7.2. Les obstacles identifiés :

Face aux constats ci-dessus, les leçons ci-après méritent d'être tirées. En effet, la mise en œuvre efficace de la Déclaration et du Plan d'action « *un monde digne des enfants* » souffre :

1. d'un faible niveau de dialogue entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'enfance en Guinée, même s'il existe une cellule de coordination;
2. de l'absence totale d'une bibliothèque commune où seraient déposés tous les documents pertinents, afin qu'ils soient à la portée de tous, pour des exploitations éventuelles ;
3. d'un manque criard de personnel compétent et motivé à tous les niveaux, au sein de la Société civile (ONG, monde associatif) notamment ;
4. de la faiblesse des fonds alloués au secteur de l'enfance

7.3. Leçons apprises

- il faut renforcer la coopération entre les différents acteurs évoluant dans le domaine de l'Enfance en Guinée ;
- il faut renforcer la formation (spécialisée) des acteurs sur le terrain grâce l'appui technique des partenaires bi et multilatéraux ;
- il faut allouer plus de moyens financiers au secteur de l'enfance
- il faut intensifier la coopération sous-régional et internationale dans le domaine de l'enfance

7.4. Bonnes initiatives en faveur de la participation de la jeunesse à la promotion des droits des enfant en Guinée

- ◆ Un progrès remarquable dans la scolarisation des enfants ;
- ◆ L'élection de 114 députés juniors qui forment aujourd'hui le parlement des enfants de Guinée ;
- ◆ La mise sur pied d'un comité national pour l'enregistrement des naissances ;
- ◆ La signature d'un protocole d'accord de lutte contre la traite des enfants, entre la Guinée et le Mali ;

- ◆ La ratification de plusieurs conventions et traités (en plus des dispositions constitutionnelles), en vue de la promotion de l'égalité des sexes ;
- ◆ L'adoption du code des enfants ;
- ◆ Le projet de lutte contre le travail des enfants (en cours) ;
- ◆ Le Programme d'Education pour Tous (PEPT) ;
- ◆ Le Programme d'aide aux enfants orphelins infectés ou affectés par le VIH/SIDA, etc.
- ◆ Une volonté affichée du gouvernement dans le vote des lois pour renforcer la protection des enfants.